



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

l'acsé

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

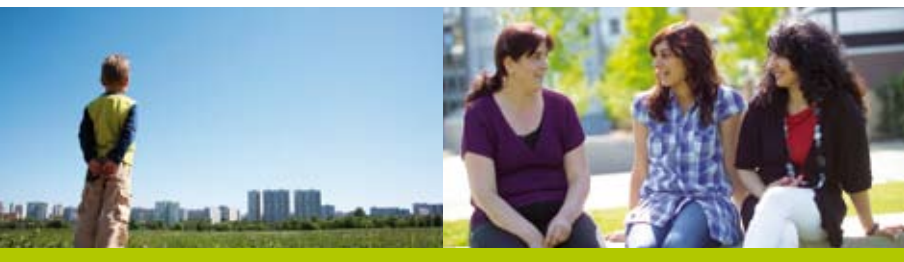
Tranquillité, Sécurité et Gestion des quartiers



Courcouronnes © Moïse Fournier

Meaux © Toutenphoto

L'amélioration du cadre de vie, de la qualité de la gestion des espaces, de la tranquillité et de la sécurité constitue à la fois **un facteur de réussite et un objectif des projets de rénovation urbaine** et des démarches de gestion des quartiers.



© Pavel Losevsky

Metz © G. Paté



Pierre Sallenave, Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine



Rémi Frentz, Directeur Général de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

La finalité du PNRU, fixée par la loi d'orientation et de programmation du 1^{er} août 2003, est de transformer en profondeur les quartiers présentant une forte concentration de ménages en difficulté sociale et économique, quartiers spécialisés, stigmatisés, souvent marqués par une insécurité à la fois réelle et ressentie.

L'aspiration des habitants à plus de tranquillité et de sécurité figure aux premiers rangs des préoccupations des habitants des ZUS. L'amélioration du cadre de vie, de la qualité de la gestion des espaces, de la tranquillité et de la sécurité constitue ainsi à la fois un facteur de réussite et un objectif des projets de rénovation urbaine, des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et des démarches locales de gestion urbaine de proximité (GUP).

Articulant des enjeux urbains et humains, économiques et sociaux, la thématique de la tranquillité mobilise des acteurs de champs professionnels divers, pour lesquels le développement du partenariat génère de nouvelles perspectives. C'est à ce titre que cette thématique est l'un des axes prioritaires de coopération entre l'ANRU et l'Acisé. L'objectif est d'améliorer la coordination entre les dispositifs et démarches de prévention-sécurité et de rénovation urbaine sur les quartiers concernés, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et du "mieux vivre ensemble" indispensable à la cohésion sociale sur le territoire national.

Dès 2010, ce partenariat entre les deux agences s'est concrétisé par l'organisation conjointe d'ateliers consacrés à cette thématique dans le cadre des FRARU. Il se poursuit en 2011 à travers un appui coordonné aux acteurs des champs professionnels concernés.



>>>> Appui

- > L'ANRU et l'Acsé ont signé le 18 octobre 2010 un accord-cadre qui formalise leur coopération dans plusieurs domaines d'interface entre les actions des deux agences. A ce titre, elles peuvent dans certaines conditions apporter un appui commun aux porteurs de projet sur la prise en compte de la problématique de la tranquillité dans le projet de rénovation urbaine, en articulation avec les actions menées au titre du CUCS : identification des problèmes, mobilisation des ressources ad-hoc, diffusion de bonnes pratiques, assistance aux acteurs locaux.
- > Le point d'appui national sûreté et sécurité urbaine, confié au CETE de Lyon par le MEDDTL, a pour mission d'accompagner les services déconcentrés sur la question des ESSP, et de favoriser une prise en compte responsable et mesurée de la sécurité dans les projets, dans une logique transversale.

http://www.cete-lyon.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=274

>>>> Formation

- > Fondée par l'Union sociale pour l'habitat et la Caisse des dépôts, auxquelles se sont associées l'ANRU, l'Acsé et la Fédération des entreprises publiques locales, l'ERU propose un module de formation de deux jours relatif aux "stratégies d'amélioration de la sécurité urbaine à travers la gestion urbaine" et développe son offre de formation dans ce domaine, en particulier à destination des réseaux territoriaux de l'ANRU et de l'Acsé.

www.ecoledelarenovationurbaine.com

- > Dans le cadre d'un partenariat avec le CNFPT et en lien avec le SGCIPD, l'Acsé va développer une offre de formation pluri-professionnelle en matière de prévention de la délinquance. Cette formation devrait être expérimentée fin 2011 et en 2012 à destination des personnels des collectivités, de l'État, des bailleurs, des associations... Elle comporte plusieurs modules sur les orientations et dispositifs de prévention situationnelle, notamment en lien avec les enjeux de la requalification des espaces urbains.

>>>> Références

- > Loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure.
- > Convention entre l'ANRU et le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (2006).
- > Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.
- > Décret du 3 août 2007 relatif aux études de sécurité publique.
- > Circulaire du 1^{er} octobre 2007 relative à l'application de l'article L 311-3-1 du code de l'urbanisme.
- > Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes de 2009.
- > Circulaire interministérielle du 6 septembre 2010 relative à la réalisation des études de sécurité publique dans les opérations de rénovation urbaine.
- > Instruction du Directeur Général de l'ANRU du 13 septembre 2010.
- > Accord-cadre Acsé/ANRU du 18 octobre 2010.
- > Décret du 24 mars 2011 relatif à l'extension du champ d'application des études de sécurité publique.





>>>> Coordination des acteurs et rapprochement des cultures professionnelles



© Laurence Danière

A Saint-Étienne, des “ateliers qualité urbaine” mensuels réunissant les maîtres d’ouvrage, les maîtres d’œuvre, la DDT, des architectes conseils et le référent sûreté de la DDSP pour faire un examen partagé de l’ensemble des opérations et intégrer les enjeux de sécurité dès la conception des projets.



© Ville de Béziers

A Béziers, le développement d’une vision globale et partagée des territoires : mise en place de formations mutualisées au bénéfice des policiers municipaux, des agents des sociétés de transports, des médiateurs et des personnels techniques des bailleurs.



© François Decaëns

A Caen, la création de 4 Pôles de Vie des Quartiers, avec des référents GUP pour animer des diagnostics en marchant partenariaux réguliers, le recrutement d’un coordonnateur prévention de la délinquance et la mise en place de cellules de veille multipartenariales tous les deux mois pour apporter des solutions concrètes aux situations évoquées.



© Ville de Saint-Herblain

A Saint-Herblain, une réflexion croisée entre différents partenaires, en amont du projet, sur la conception des espaces publics : un travail partagé sur la délimitation et la visibilité des espaces.

>>>> Implication des habitants et expertise d’usage



© Moïse Fournier

A Courcouronnes, un travail de proximité associant les habitants : des diagnostics de gestion du quartier tous les deux mois, par secteur, auxquels les habitants peuvent participer et donnant lieu à un tableau partagé recensant tous les incidents ou dysfonctionnements notamment en matière de tranquillité et à un engagement sur les délais de traitement.



© Ville de Drancy

A Drancy, une expérimentation de marches exploratoires : enquêtes de terrain menées par un petit groupe de femmes donnant leur ressenti sur les problématiques de tranquillité dans l’environnement urbain (configuration, itinéraires, éclairage, etc.).

>>>> Vidéoprotection et prévention situationnelle



© toutenphoto

A Meaux, une opération de résidentialisation menée par l’office public de l’habitat dans une démarche globale et partenariale : un travail avec la police sur la configuration des lieux, une utilisation concertée de la vidéoprotection pour optimiser le travail d’enlèvement des épaves et des encombrants et accélérer les réparations.

>>>> Sécurisation des chantiers



© Direction de la Communication - Ville de Beauvais

A Beauvais, une coopération entre le bailleur et les polices nationale et municipale sur la sécurisation des chantiers : des réunions hebdomadaires et une présence sur site de la police.

>>>> Médiation



© G. Paté

A Metz, une présence humaine coordonnée entre une équipe de médiation de proximité et de voisinage chargée d’accompagner les habitants et de gérer les conflits, et une équipe de nuit d’éducateurs spécialisés chargés d’entrer en contact avec les jeunes.

>>>> Intervention de l'Acisé

L'Acisé soutient chaque année plus de 30 000 actions de développement social, de prévention de la délinquance et de lutte contre les discriminations qui contribuent à la cohésion sociale dans les quartiers de la politique de la ville et à l'amélioration de la tranquillité :

- > **soutien aux programmes d'action** conduits dans le cadre des CUCS en particulier au titre des volets "Prévention de la délinquance" et "Habitat et cadre de vie",
- > **gestion du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)** qui soutient des actions de vidéoprotection, de sécurisation, de médiation et de prévention éducative et sociale dans le cadre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance (CLSPD, CLS, STSPD),
- > **développement des "diagnostics en marchant" de gestion urbaine de proximité** (292 réalisés ou programmés), dont les trois quarts font référence aux problèmes de sécurité et de tranquillité exprimés par les habitants, les bailleurs et les services municipaux.

>>>> Intervention de l'ANRU

La mutation recherchée dans les projets soutenus par l'ANRU a pour objet de faire évoluer ces quartiers vers des "morceaux de ville" ordinaires où la diversité des fonctions et des types d'habitat, l'ouverture et les relations avec le reste de la ville contribuent à un fonctionnement pacifié. La construction d'équipements publics et l'attention portée à la qualité des aménagements favorisent l'occupation et l'appropriation positive des espaces. Par ailleurs, l'ANRU peut soutenir, dans le cadre de redéploiement local de crédits au sein de chaque convention pluriannuelle, des dispositifs spécifiques de prévention situationnelle :

- > **participation financière aux études de sûreté et de sécurité publique,**
- > **participation financière, en complément du FIPD, à l'installation de dispositifs de vidéoprotection.**

Zoom

Les études de sûreté et de sécurité publique (ESSP)

Le décret du 24 mars 2011 élargit le champ de réalisation des ESSP aux projets de rénovation urbaine comportant la démolition d'au moins 500 logements. En fonction de l'incidence sur la protection des personnes et des biens de ces projets, ainsi que de leur avancement, le préfet détermine, en concertation avec les acteurs locaux, une opération ou un ensemble d'opérations où il est pertinent de réaliser une ESSP.

Ces études doivent permettre de comprendre le contexte social et urbain dans lequel s'insère le projet, identifier les risques auxquels il est soumis et ceux qu'il peut générer, afin de permettre une meilleure prise en compte de ces questions de sûreté et de sécurité dans le projet et de nourrir le dialogue entre les partenaires locaux.





>>>> Glossaire

CETE	Centre d'études techniques de l'équipement
CLS	Contrat local de sécurité
CLSPD	Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CUCS	Contrats urbains de cohésion sociale
DDT	Direction départementale des territoires
DDSP	Direction départementale de la sécurité publique
ESSP	Etude de sûreté et de sécurité publique
FIPD	Fond interministériel de prévention de la délinquance
FRARU	Forums inter régionaux des acteurs de la rénovation urbaine
GUP	Gestion urbaine de proximité
SGCIPD	Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance
STSPD	Stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance
ZUS	Zone urbaine sensible



© Aramanda



© Ville de Rennes

l'acse

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

209, rue de Bercy - 75585 Paris Cedex 12
Tél. : 01 40 02 77 02 • Fax : 01 43 46 04 27
www.lacse.fr



ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél : 01 53 63 55 00
télécopie : 01 45 44 95 16
www.anru.fr